

# Nos parlementaires sont coupables qui n'osent pas prendre la moindre mesure, de peur de stigmatiser

écrit par Maxime | 29 juillet 2016



<http://resistancerepublicaine.com/2016/07/28/terrorisme-faut-il-cesser-de-frequer-centres-commerciaux-concerts-stades/>

Je pense que les centres commerciaux sont difficilement évitables, mais on est peut-être davantage en sécurité dans un supermarché périurbain ou de campagne où le nombre de victimes potentielles est moindre donc à priori intéresse moins les terroristes, quoique attaquer un tel établissement peut au contraire nourrir davantage le sentiment diffus de terreur en montrant qu'aucun lieu n'est préservé.

Encore une fois il faut pointer du doigt nos parlementaires en premier lieu, qui, au nom du politiquement correct, n'osent prendre aucune mesure susceptible de stigmatiser les musulmans, par exemple ordonner des funérailles contraires aux interdits religieux pour les terroristes, la seule peine qui pourrait avoir un effet.

Ils n'osent même pas dire explicitement dans la loi du 21

juillet dernier que ce sont des mosquées qui seront visées par les mesures de fermeture, préférant généraliser en parlant de lieux de culte (je l'explique dans un texte que RR publiera ce week-end).

Les dernières déclarations d'Urvoas ne sont pas étonnantes de ce point de vue :

[http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/07/28/pour-jean-jacques-urvoas-nicolas-sarkozy-a-une-volonte-de-guantanamoisation-de-notre-droit\\_4975623\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/07/28/pour-jean-jacques-urvoas-nicolas-sarkozy-a-une-volonte-de-guantanamoisation-de-notre-droit_4975623_3232.html)

Le gouvernement a sa part de responsabilité bien sûr, mais il ne faut pas oublier que tout ce qui a trait à nos libertés, à la réflexion et à la décision quant aux mesures possibles pour l'exécutif relève en premier lieu du Parlement qui est donc principalement responsable de ne pas ouvrir davantage le dispositif sécuritaire (la mise en oeuvre par l'exécutif peut ensuite être contestée, mais de ce point de vue le contentieux montre quand même ces derniers temps que les assignations à résidence et les refus de naturalisation semblent plutôt bien menés par l'administration et confirmés en justice:

<http://collisiondegalaxies.over-blog.com/2016/07/actualite-judiciaire.html>